



4140293

Dénomination : 6 D SOLUTIONS
n° de gestion : 1997B00514
n° d'identification : 410 998 652
n° de dépôt : A2012/012298
Date du dépôt : 22/05/2012
Pièce : Décision(s) des associés



4140293

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES**

Le 22 sept 2012
A 10 heures

Au siège social de la société ci-après nommée,

Les associés de la Société dénommée **6D SOLUTIONS**, Société à responsabilité limitée au capital de 100000 €, dont le siège est à SAINTE-FOY-LES-LYON (69110), 17 place Xavier Ricard, identifiée au SIREN sous le numéro 410998652 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON.

Se sont réunis, **en assemblée générale extraordinaire**, sur convocation amiable de la gérance

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel DOLIGEZ, agissant en qualité de gérant.

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

Sont présents : *Daniel et Christine Doligez*

Sont représentés : */*

Total des parts présentes ou représentées : *9833* parts sur les 10.000 parts composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes:

ORDRE DU JOUR

- Modification des statuts, par ajout d'un VII à l'article 14 "DECISIONS COLLECTIVES" des statuts, contenant ce qui suit:

"En cas de démembrement, les droits de vote de l'usufruitier seront alors limités aux seules décisions concernant l'affectation des bénéfices".

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 "DECISIONS COLLECTIVES" des statuts de la manière suivante :

Ajout d'un VII à l'article 14 "DECISIONS COLLECTIVES" des statuts, contenant ce qui suit:

"En cas de démembrement, les droits de vote de l'usufruitier seront alors limités aux seules décisions concernant l'affectation des bénéfices".

Pour l'adoption : 983 voix.

Contre l'adoption : voix.

Abstentions : voix.

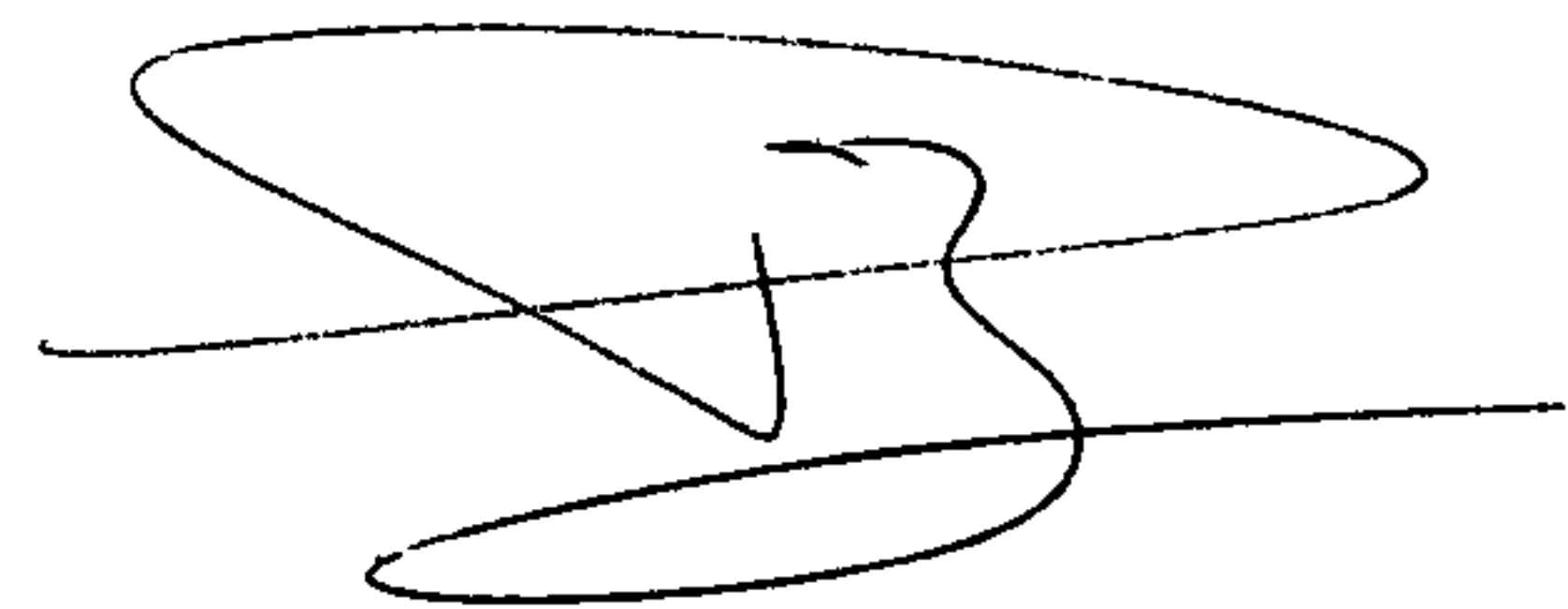
La résolution est adoptée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Daniel DOLIGEZ ou à tout clerc ou collaborateur de Dominique DELORME, notaire à PONTCHARRA-SUR-TURDINE (69490) ou encore au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de Commerce, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Pour copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'B' shape with a horizontal line crossing through it.